

## **Les ministres mettent de l'avant une nouvelle approche en matière de qualité de l'air**

**St-John's (Terre-Neuve), le 20 octobre 2010** – Les ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux mettent de l'avant une nouvelle approche de collaboration en matière de gestion de l'air pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement.

« La pollution atmosphérique a un énorme impact sur l'environnement, la santé humaine et l'économie », a déclaré Charlene Johnson, ministre de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador et présidente du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Une étude publiée en 2008 par l'Association médicale canadienne indiquait que le coût des problèmes de santé causés par la pollution atmosphérique s'élève à plus de 8 milliards de dollars par année au Canada. La pollution atmosphérique a aussi des effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques et terrestres, réduit la production agricole et forestière et endommage la surface des bâtiments.

« Cette nouvelle approche de gestion est globale et améliorera la qualité de l'air au Canada. Cette initiative est inspirée de mesures déjà engagées par le Canada, les provinces et les territoires en vue de gérer la qualité de l'air », a indiqué la ministre Johnson. « L'établissement de normes claires permettra d'établir une corrélation plus étroite entre un fort développement économique et un environnement sain et durable. »

Le nouveau système de gestion de la qualité de l'air proposé prévoirait des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant plus ambitieuses et des exigences cohérentes dans l'ensemble du pays en matière d'émissions industrielles. La nature de la participation des provinces et des territoires à ce système sera sujette à l'approbation de chacun des gouvernements. Des bassins atmosphériques régionaux et des zones atmosphériques seraient établis dans chaque province et territoire. Dans le nouveau système, les Canadiens auraient rapidement accès à de l'information sur la qualité de l'air par le biais de nouveaux mécanismes de communication de données, de modélisation et de surveillance accessibles au public. Ce système devrait faciliter les discussions avec les États-Unis sur la pollution atmosphérique qui traverse la frontière canado-américaine.

Les ministres ont établi un échéancier de travail et entrepris des travaux sur les premières étapes du nouveau système. Ils se sont engagés à mener un processus de collaboration et continueront à y faire participer des intervenants. Les ministres ont chargé leurs représentants de formuler les principaux éléments du système en 2011. Leur mise en œuvre débutera en 2013. Ce système sera fondé sur une proposition de modèle mise au point par un comité d'experts issus des gouvernements, d'organismes

non gouvernementaux et de l'industrie. Les ministres ont rendu hommage à l'excellent travail réalisé par le comité multipartite au cours des deux dernières années et en ont remercié tous les membres.

Les ministres ont aussi approuvé un Plan d'action sur l'eau qui débutera dès janvier 2011. Le plan d'action triennal précise les produits à livrer et les résultats à atteindre pour réaliser les cinq buts stratégiques que les ministres ont adoptés lors de leur dernière réunion. Ces buts nous aideront à donner accès aux Canadiens à de l'eau saine et sûre, en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins par des moyens qui maintiennent également l'intégrité des écosystèmes. Les premières activités prévues au plan d'action sont les suivantes :

- l'établissement d'un cadre pancanadien pour une gestion durable des eaux souterraines;
- des documents d'orientation pour l'échange de données sur les eaux souterraines et de surface, l'évaluation de la vulnérabilité des bassins versants aux changements climatiques et l'évaluation des réseaux de surveillance de l'eau sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques;
- l'élaboration de principes pancanadiens de gestion intégrée des ressources en eau et la mise en commun de bonnes pratiques de gestion.

Les ministres ont également annoncé une nouvelle norme pancanadienne pour les produits et les emballages compostables élaborée par le Bureau de normalisation du Québec, un organisme de normalisation. Dans le cadre de ce programme volontaire, les fabricants pourront utiliser un logo spécial « Compostable » sur leurs produits pour indiquer que ces derniers peuvent être compostés dans les installations municipales ou industrielles participantes. La norme énonce les critères auxquels doivent se conformer les produits et les emballages pour que les matériaux dont ils sont faits soient considérés compostables.

Le CCME est le principal forum intergouvernemental qui, sous la direction des ministres, mène une action concertée dans des dossiers environnementaux d'intérêt national et international.

Personnes ressources :

Michael Goeres  
Directeur exécutif  
Secrétariat du CCME  
204-948-2172

Melony O'Neill  
Directrice des communications  
Environnement et Conservation T.-N.-L.  
709-729-2575

